

De : Guy de Trazegnies (Secrétaire CGE Orange)

21/04/2026

A : Vincent Lecerf (DRH Orange Groupe – Président CGE Orange)

Concerne : Projet Kili2

Sujet :

Avis du Comité de Groupe Européen (CGE) sur le projet d'acquisition par Orange SA de 100 % du capital de MasOrange (Kili 2)

PRÉAMBULE

Par la motion adoptée le 12 décembre 2025, le CGE avait donné un accord de principe permettant la signature de l'acquisition des 50 % détenus par Lorca au capital de MasOrange, pour 4,25 milliards d'euros, tout en réservant son avis définitif à l'issue des travaux d'expertise. Ces travaux ont été menés au premier trimestre 2026 par le cabinet Peritus, dont le rapport définitif a été remis en mars 2026. Le CGE a tenu les réunions d'information-consultation prévues et auditionné les principaux responsables du projet.

POSITION GÉNÉRALE

Le CGE salue la reconsolidation de MasOrange au sein du Groupe Orange. Cette opération permet au Groupe de reprendre pleinement pied sur son second marché, de lever les incertitudes liées à la co-gouvernance avec des fonds d'investissement et de capturer l'intégralité des flux de trésorerie futurs de l'opérateur leader en volume en Espagne. Elle écarte des scénarios alternatifs plus incertains (IPO, maintien de la JV) et traduit la capacité du Groupe à exécuter son plan stratégique.

Le CGE souligne la qualité du dialogue social conduit sur ce dossier et la transparence des informations transmises par la Direction. De son côté, il rappelle qu'il a fait preuve d'une souplesse notable au regard de ses prérogatives, en permettant le *Signing* avant son avis définitif.

POINTS D'ATTENTION FINANCIERS

Le CGE prend acte de la qualité de l'exécution financière : émissions obligataires de 10,1 Md€ à un taux moyen de 3,51 % sur maturités longues, et refinancement de la dette MasOrange ramenant son coût moyen de 5,2 % à environ 3,5 %. Il note néanmoins que l'opération mobilise une intensité financière supérieure à 17 Md€ sur dix-huit mois, portant le levier d'endettement du Groupe à un pic de 3,1-3,2x en 2026, au-dessus du seuil des agences de notation, dans un contexte où Orange s'engage aussi dans la consolidation française (SFR/Altice).

Le CGE affirme avec clarté que cette dette est celle de l'entreprise et de sa stratégie actionnariale. Elle n'est pas la dette des salariés, qui ne sont à l'origine ni de sa contraction, ni des plus-values versées aux actionnaires de Lorca. Le CGE rappelle que la Direction dispose de leviers qui ne se résument pas à la compression des coûts, des effectifs ou à la dégradation des conditions de travail, tous éminemment contestables. À titre d'exemple, la politique de dividende – portée à 0,79 €/action en 2026 et à un plancher de 0,85 € en 2028 – est un levier pleinement à sa main qui doit être modulé en fonction des besoins d'investissements des métiers et de leur capacité contributive réelle.

Le CGE sera en conséquence particulièrement vigilant à ce que la pression de désendettement n'emporte pas de conséquences sur les OPEX, les effectifs, les conditions de travail et les investissements, dans tous les métiers et toutes les géographies du Groupe.

POINTS D'ATTENTION SOCIAUX

Le CGE prend acte de l'engagement de la Direction selon lequel les 15 % de synergies résiduelles n'emporteront pas de conséquences sur les effectifs. Il rappelle que la constitution de MasOrange s'est déjà accompagnée de 609 suppressions d'emplois – dont environ un sixième en départs contraints – amputant prioritairement les fonctions Opérations et Technologie.

Le CGE sera attentif à la qualité de l'intégration de MasOrange, dans le respect du socle social historique d'Orange, et veillera à la bonne application de la convention collective unifiée signée en octobre 2025 avec la CCOO, l'UGT et Fetico, qui court jusqu'à fin 2028.

Une attention particulière devra être portée aux effectifs des plateformes colombienne (1 880 ETP en 2025) et espagnole (1900 ETP), dont les métiers de relation client sont exposés aux transformations induites par l'intelligence artificielle.

DEMANDES ET MODALITÉS DE SUIVI

Le CGE demande à la Direction :

- Une présentation annuelle au CGE de la feuille de route et des résultats de la division MasOrange et de la FiberCo PremiumFiber, incluant la trajectoire OPEX/CAPEX, l'évolution des effectifs (Espagne et Colombie), l'avancement des synergies et le score de satisfaction des salariés, comme positivement répondu en séance par la Direction.
- Un suivi régulier de l'impact de la contrainte financière Groupe sur les équilibres opérationnels et sociaux de l'ensemble des entités. Une présentation synthétique des chantiers devant concourir à l'amélioration de la performance opérationnelle est demandée.

- L'intégration jusqu'au renouvellement de la mandature du CGE en 2028 d'un second représentant pour l'Espagne au sein de CGE, prenant en compte l'importance de la présence de MasOrange autour de la table.

CONCLUSION

Sous les réserves et points de vigilance exposés ci-dessus, le CGE émet un avis favorable sur le projet de reconsolidation de MasOrange mais prêtera une attention particulière aux plans d'amélioration à venir pour rééquilibrer les ratios financiers du groupe Orange.

Pour le Comité de Groupe Européen Orange

Guy de Trazegnies (Secrétaire du Comité)

